

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-040-13663/23/BM

■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association "Opéra Mundi" dans le cadre du Contrat territoire Lecture pour réaliser le projet les naturalistes en herbe - Approbation d'une convention - MGDIS n°3180 55326

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de politique culturelle votée le 14 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, qui fixe comme priorité d'action dans ce domaine la lecture publique sous toutes ses formes, et comme cadre d'intervention, des critères de liens avec les communes du territoire et de rayonnement régional voire international, la Métropole soutien des acteurs culturels territoriaux.

L'association Opéra Mundi forte de son expérience de transmission des savoirs destine l'excellence du savoir et de l'innovation au plus grand nombre, aux adultes et au jeune public, elle touche un large public annuellement de plus de 4000 personnes sur le territoire métropolitain. Les thématiques choisies illustrent le souhait de la structure de trouver des centres d'intérêt qui parlent à tout le monde, à divers niveaux et à diverses échelles. Opéra Mundi a été l'un des opérateurs sélectionnés à trois éditions de « Lecture par Nature ». La qualité des propositions et de leur mise en œuvre a été remarquée.

En 2023, Opéra Mundi propose dans le cadre du projet « Les naturalistes en Herbe » une série d'actions Naturalistes en mer pour les années 2023-2024 qui résonneront avec les activités liées aux JO 2024, en direction de jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant dans un Quartier Prioritaire de la Ville. Dans chaque territoire il est développé via des partenariats avec des établissements scolaires et des structures socio-culturelle les mettant en relation avec neuf bibliothèques.

Ce projet, qui a remporté un franc succès en 2022, souhaite répondre aux objectifs de Lecture Publique soutenue par la Politique de la ville et à ceux du Contrat Territoire Lecture de la Métropole Aix-Marseille Provence signé avec les services de l'Etat : ancrer la bibliothèque comme un lieu culturel à part entière que l'on peut fréquenter en temps scolaire et périscolaire, donner du sens à l'accueil en bibliothèque, proposer une approche culturelle renouvelée de la bibliothèque, développer des événements créatifs, festifs et participatifs. Il a aussi pour objectifs d'ouvrir les jeunes à la pensée contemporaine et aux questions environnementales, renouveler leur approche de la biodiversité du territoire qu'ils habitent comme de leur environnement social. Pour réaliser ses objectifs sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 15 000 € en 2023 (n° MGDIS 00003180), la Métropole propose un financement à hauteur de 15 000 € de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

- La délibération n°MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°ATCS-008-11427/22/BM du Bureau de Métropole du 10 mars 2022 approuvant le contrat territoire lecture ;
- La délibération n°ATCS-005-11994/22/BM du Bureau de Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'avenant au contrat territoire lecture.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir cette association.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'Association Opéra Mundi de 15 000 euros en soutien aux missions et actions sur le territoire Métropolitain au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et à prendre les décisions y afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole 2023, chapitre 65 - nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON